



PRIME SYNDICALE 2024

CP 215 - EMPLOYEES

FGTB

Habillement et confection
Ensemble, on est plus forts

A partir du 1^{er} octobre 2024, vous recevez

€ 145

- L'attestation est envoyée à votre domicile dans le courant du mois de juillet.
- Le paiement est effectué par le Fonds Social de la Confection par virement au compte bancaire mentionné sur votre attestation de prime syndicale. Vérifiez si ce numéro de compte bancaire est correct et remettez votre attestation aussitôt que possible à la section FGTB ou à votre délégué FGTB dans votre entreprise pour recevoir votre prime dès le 1^{er} octobre 2024 !



Plus d'informations ? Scannez le code QR.